

## **JO-2024 : Présentation à Rabat du programme national antidopage**

Le programme national de lutte contre le dopage, élaboré par l'Agence marocaine antidopage (AMAD) afin d'assurer la participation des sportifs marocains aux Jeux olympiques Paris-2024, a été présenté jeudi à Rabat.

Le programme, esquissé lors d'une conférence de presse, vise à remplir les conditions et recommandations du Comité international olympique (CIO), avant de disputer les joutes olympiques.

En vertu de ce programme, exécuté du 14 janvier au 17 juillet 2024, 136 sportifs ont été contrôlés dans 19 disciplines sportives, en coordination avec 18 fédérations sportives et avec la participation de 6 fédérations internationales.

Durant ce programme, qui intervient avant les JO parisiens, l'AMAD a effectué 128 contrôles et 390 examens, contre 176 à l'occasion des JO de Tokyo, dont 61,5% concernent l'athlétisme.

L'Agence a également élaboré un programme de sensibilisation, présentiel et à distance, au profit des sportifs, portant sur 7 séances touchant différentes spécialités destinées à 75 sportifs.

A ce propos, la présidente de l'AMAD, Fatima Abouali a indiqué à la presse que ce programme vise à préparer les sportifs à la participation aux JO-2024, en alliant contrôle et sensibilisation.

L'Agence a œuvré pour adapter le programme aux exigences et conditions des instances internationales spécialisées, a affirmé la responsable, faisant remarquer que chaque discipline sportive a des spécificités qu'il faut prendre en compte.

De son côté, le secrétaire général de l'AMAD, Moulay Ahmed Belimam a indiqué, dans une déclaration similaire, que le programme s'est conformé aux exigences des organisateurs des Jeux, concernant le contrôle et la sensibilisation des sportifs qualifiés aux JO, précisant que trois catégories ont été établies, à savoir les sports à haut risque, à risque moyen et à risque limité.

Vu que chaque discipline sportive a ses propres spécificités, l'AMAD a œuvré depuis le début de l'année pour qualifier les sportifs en matière de lutte antidopage afin de pouvoir participer au JO, a-t-il souligné, ajoutant que le contrôle et le suivi représentent 45% des actions menées par l'Agence depuis le début de l'année.

Créée le 13 janvier 2021, conformément à la loi 97-12 du 30 août 2017 et son décret d'application 2-18-303 du 05 juillet 2019, l'Agence Marocaine Antidopage est une institution indépendante qui pour missions, notamment de préparer et exécuter le programme annuel des actions de contrôle antidopage dans le sport sous toutes ses formes, de coordonner les actions de prévention et de lutte contre le dopage et de proposer toute mesure de nature à permettre la prévention et la lutte contre le dopage.